



PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Basse-Terre, le 25 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus: Une nouvelle attestation de déplacement dérogatoire

Le renforcement des mesures de confinement a conduit à l'édition d'une nouvelle attestation de déplacement dérogatoire que chacun peut télécharger sur le site du ministère de l'Intérieur ou sur le site de la préfecture de la Guadeloupe : www.guadeloupe.gouv.fr

Cette nouvelle attestation limite désormais, les sorties pour s'aérer ou faire du sport à une sortie par jour, une heure maximum, à moins de 1 km de chez soi.

Toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes est interdite.

La promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile et pour les besoins des animaux de compagnie est autorisée.

Jusqu'à ce week-end, la présentation de l'ancienne attestation est toujours valable, à condition d'y ajouter l'heure du début de la sortie. Il est toujours possible de l'établir à la main pour celles et ceux qui n'ont pas la possibilité de l'imprimer.

Outre les motifs professionnels et familiaux, la santé et les courses de première nécessité, la nouvelle attestation inclut désormais la convocation judiciaire ou administrative ainsi que la participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Le préfet de la région Guadeloupe appelle chacun à la responsabilité. Mieux le confinement sera respecté et moins le virus circulera sur l'archipel. C'est une mesure essentielle pour protéger nos aînés et nos proches et pour se montrer solidaires des équipes soignantes mobilisées.

Les forces de l'ordre sont sur le terrain pour faire respecter cette mesure et les sanctions se durcissent. En cas de non-respect des règles du confinement, la première amende s'élève toujours à 135 € ; elle monte désormais à 1500 € en cas de récidive dans les 15 jours et dans le cas de quatre violations dans les trente jours, le délit sera puni de 3700 € d'amende et six mois de prison maximum.

Numéro vert d'information coronavirus : 0800 130 000

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture-guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971